

Informations de base	
<b>2020/0150(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Taux réduit concernant certaines taxes indirectes sur le rhum «traditionnel» produit en Guadeloupe, en Guyane française, en Martinique et à La Réunion  <b>Subject</b> 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer  <b>Zone géographique</b> France	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2020/0150(CNS)
<b>Type de procédure</b>	CNS - Procédure de consultation
<b>Sous-type de procédure</b>	Législation
<b>Instrument législatif</b>	Décision
<b>Autre base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 165
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	REGI/9/03649